



Service de l'action sociale

Aide aux vacances ASIA Séjours avec la famille

#### ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE

# SÉJOURS AVEC LA FAMILLE (non cumulable avec la prestation PIM)

## **BÉNÉFICIAIRES**:

Personnels titulaires, stagiaires, retraités, Contractuels, AED et AESH (contrat en cours de 6 mois minimum),

#### **CONDITIONS D'ATTRIBUTION:**

Quotient Familial à ne pas dépasser 12400 €

Prestation versée dans la limite d'un séjour par année civile sur production des factures relatives à celui-ci.

Séjours en maisons familiales, gîtes de France ou campings agréés à **but non lucratif** (régi par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, article 5 et du décret du 16 août 1901 articles de 1 à 7), de 10 jours minimum pour des enfants âgés de 2 à 18 ans.

#### \* Sont exclus les campings municipaux ou privés.

Pas de condition de ressources et d'âge pour un enfant handicapé

## **MONTANT**:

30 % du montant des frais de séjour effectivement payés dans la limite de :

**128** € pour le 1<sup>er</sup> enfant

97 € pour le 2ème enfant

81 € pour le 3ème enfant

**64** € pour le 4<sup>ème</sup> enfant et le(s) suivant (s)

Le cumul octroyé ne pouvant dépasser les 30 %

LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 3 MOIS À COMPTER DU PREMIER JOUR DU SEJOUR. PRESTATION SERVIE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MÊME SI LES 3 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.

## DATE DE SAISIE DANS COLIBRIS FAISANT FOI

### À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE?

<u>Les demandes sont à faire uniquement sur la plateforme Colibris – Rubrique prestations sociales</u>

https://connexion-creteil.colibris.education.gouv.fr

Demande de renseignement: <u>ce.dasem2@ac-creteil.fr</u>